

AOÛT 2016

DEVELOPPEMENT D'ELEMENTS DE BASE A LA MISE EN PLACE D'UN « OUTIL INFORMATISE POUR LA SURVEILLANCE DU COMMERCE DU BOIS AU CAMEROUN »

Denis MAHONGHOL, Landry MBE NTADETSIN, Paulinus NGEH.





RAPPORT TRAFFIC

TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce des animaux et plantes sauvages, est la principale organisation non-gouvernementale qui s'occupe au plan mondial des espèces animales et végétales sauvages dans un contexte marqué à la fois par les nécessités de conservation de la biodiversité et du développement durable. TRAFFIC est une alliance stratégique du WWF et de l'UICN.

La reproduction de matériel figurant dans ce rapport nécessite l'autorisation écrite de l'éditeur.

La désignation des entités géographiques dans cette publication, ainsi que la présentation de ce matériel, ne laissent en aucun cas supposer de l'expression de l'opinion de TRAFFIC ou de ses organisations de soutien, que ce soit au sujet du statut juridique d'un pays, d'un territoire, ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Les opinions des auteurs exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du réseau TRAFFIC, du WWF ou de l'UICN.

Publié par TRAFFIC, Yaoundé, Cameroun et Cambridge, Royaume Uni

© TRAFFIC 2016. Tous droits réservés.

ISBN N°: 978-1-85850-404-9

Citation suggérée : Mahonghol, D., Mbe, N. L., Ngeh P. (2016). *Développement d'éléments de base à la mise en place d'un « outil informatisé pour la surveillance de commerce du bois au Cameroun »*. Edition TRAFFIC. Yaoundé, Cameroun et Cambridge, Royaume-Uni.

Photographies sur la page de couverture : photo en petit format en haut à droite – rangement des dossiers au sein du poste forestier Port I à Douala et photo principale – conditions de travail dans un bureau du poste forestier Port I à Douala.

Crédit photo :
Louisette Yebel / TRAFFIC.

DEVELOPPEMENT D'ELEMENTS DE BASE A LA MISE EN PLACE D'UN « OUTIL INFORMATISE POUR LA SURVEILLANCE DU COMMERCE DU BOIS AU CAMEROUN »

Denis MAHONGHOL, Landry MBE NTADETSIN,
Paulinus NGEH.



© Louise Yébel/TRAFFIC

Archivage des dossiers au sein du poste forestier Port I de Douala,
Cameroun.

Réalisé avec le soutien technique de TRAFFIC, une Alliance stratégique
du WWF et de l'UICN

Financé par le WWF France et l'OIBT dans le cadre de la mise en œuvre du projet TFL-PD
003/09/Rev.2(M)



TRAFFIC
the wildlife trade monitoring network



TABLE DES MATIERES

| | |
|--------------------------------------|------|
| Liste des tables | iv |
| Liste des acronymes et abbreviations | v |
| Remerciements | vii |
| Résumé exécutif | viii |
| Résumé | vii |
| Executive summary | viii |
| Introduction | 1 |
| Contexte et justification | 1 |
| Méthodologie utilisée | 2 |
| Conclusion | 7 |
| Documents consultés | 8 |
| Webographie | 8 |
| Annexes | 9 |
| Annexe | 27 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----------|
| Tableau 1: Différences entre l'OI et l'OIE | 5 |
|---|----------|

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS

| | |
|---------|--|
| APV | Accord de Partenariat Volontaire |
| DSS | <i>Decision Support System</i> (Système d'Aide à la Décision) |
| FAO | <i>Food and Agriculture Organisation of United Nations</i> (Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation) |
| FLEGT | <i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i> (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) |
| FODER | Forêts et Développement Rural (Une ONG nationale) |
| GED | Gestion Electronique des Documents |
| MINFOF | Ministère des Forêts et de la Faune |
| OE | Observateur Externe |
| OI | Observateur Indépendant |
| OIF | Observation Indépendante des Forêts |
| PSRF | Programme de Sécurisation des Recettes Forestières |
| REM | Resource Extraction Monitoring |
| SIGICOF | Système Informatique de Gestion du Contentieux Forestier |
| SIGIF | Système Informatique de Gestion de l'Information Forestière |
| TIC | Technologie de l'Information et de la Communication |
| TRAFFIC | <i>Wildlife Trade Monitoring Network</i> (le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, une ONG internationale) |
| UE | Union Européenne |
| UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| WWF | <i>World Wide Fund for Nature</i> (Fonds mondial pour la Nature, une ONG internationale) |

REMERCIEMENTS

La conduite du projet « renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun » et partant de cette étude, a bénéficié d'une expertise substantielle et diversifiée au niveau régional et international. Notre sincère et profonde gratitude va à l'ensemble des collègues ci-après pour leur implication dans la mise en œuvre de ce projet, ainsi que dans la révision et la relecture du présent rapport issu de cette étude : Paulinus Ngeh (TRAFFIC Afrique Centrale) ; Roland Melisch, Richard Thomas, Julie Gray, Katherine Robinson (TRAFFIC International).

Nous tenons aussi à exprimer nos vifs remerciements à toutes les personnes ressources rencontrées sur le terrain lors des entretiens qu'ils nous ont accordé notamment : Denis Koulagna Koutou, Bruno Mfou'ou Mfou'ou, Flavien Ngibaot, Janvier Salomon Belinga, Martin Mbongo et la Cellule informatique du MINFOF.

Enfin, TRAFFIC remercie le WWF-France et l'OIBT pour leur appui pour le projet TFL-PD 003/09 / Rev.2 (M) qui a offert un cadre de mise en œuvre de cette étude.

RESUME

Le secteur forestier est au centre des préoccupations du gouvernement camerounais. Ce secteur représente 750,1 milliards de bénéfice financier brut pour l'économie. Mais l'exploitation illégale entrave les efforts engagés dans le but d'améliorer la rentabilité de ce secteur. L'Union Européenne (UE) et le Cameroun ont signé un Accord de Partenariat Volontaire afin d'améliorer la transparence du système de légalité du bois au Cameroun et d'assurer ainsi une récolte durable du bois. Depuis la signature de ce document, les décrets d'application, les textes et les arrêtés ont été signés pour renforcer le pouvoir des services répressifs.

Malgré les efforts consentis par le Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun (MINFOF) dans le processus de transparence de la traçabilité du bois et de lutte contre l'exploitation illégale du bois, on peut cependant déplorer : **i)** l'absence d'un véritable système de traçabilité du bois fonctionnel, **ii)** l'absence de publications sur certains types d'informations qui s'avèrent utiles pour le processus, entre autres, les contentieux forestiers soldés, les statistiques pertinentes sur l'exploitation illégale du bois ; **iii)** la non régularité dans les mises à jour des informations publiées.

Une meilleure gouvernance du secteur forestier exige de maîtriser la traçabilité du bois sur le territoire national et de se doter d'un outil efficace de suivi et de gestion ordonnée et transparente des informations et des acteurs dudit secteur. A cet effet, le gouvernement camerounais s'est doté d'un certains nombres d'outils pour faire face à cette préoccupation. Le processus de transparence du système de légalité du bois se décline en des étapes importantes : le recueil des données/informations, le traitement des données/informations et une dernière étape qui n'est pas des moindres, le partage des données/informations.

La présente étude, qui s'inscrit dans le cadre de l'atteinte du résultat 3 du projet, à savoir, l'amélioration de la transparence du système de légalité du bois au Cameroun, relève les insuffisances du système actuel de lutte contre l'exploitation illégale du bois. Elle s'intéresse spécifiquement au système de communication et de partage de l'information du Cameroun dans le secteur forestier et met en exergue les éléments pertinents nécessaires au développement d'un outil de communication/partage de l'information, en vue de crédibiliser le secteur forestier camerounais au niveau national et international.

EXECUTIVE SUMMARY

The forestry sector is central to the Cameroonian government concerns. This sector represents 750.1 billion of gross financial benefit to the economy. But illegal logging impedes efforts in order to improve the profitability of this sector. The European Union (EU) and Cameroon signed a Voluntary Partnership Agreement to improve the transparency of the timber legal system in Cameroon and thus ensure sustainable harvesting. Since the signing of this document, the implementation texts, decrees, and orders were signed to strengthen the power of law enforcement structures.

Despite efforts by the Ministry of Forestry and Wildlife in Cameroon (MINFOF) in the process of transparency of the timber tracking and fight against illegal logging, it is regrettable however that : i) there is an absence of a true functional timber traceability system, ii) there is an absence of publications on some types of information that are useful for the process, among others, resulted forest litigation, relevant statistics on illegal logging; iii) there is no regularity in update of the information published.

Better governance of the forestry sector requires to control the traceability system of timber in the country and to have an effective tool for monitoring, orderly and transparent information management and actors in the sector. To this end, the Government of Cameroon has adopted a certain number of tools to address this concern. The process of transparency of the timber legality system is divided into milestones: the collection of data/information, processing of data/information and a final stage which is not the least, sharing data/information.

This study, which is part of the achievement of the result 3 of the project, namely, improving the transparency of the system of legality of timber in Cameroon, notes the shortcomings of the current system of fight against illegal logging. The study is interested specifically in the communication system and information-sharing in the forestry sector of Cameroon and highlights the relevant elements needed to develop a tool for communication / information sharing in order to lend credibility to the Cameroon's forest sector at national and international levels.

INTRODUCTION

Contexte et justification

En 2006, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), dans son ouvrage intitulé «Meilleures pratiques pour l'application des lois dans le secteur forestier » relève que les bonnes stratégies d'application des lois reposent sur des connaissances solides de la base de ressources et de son exploitation, dont les gouvernements et le public sont pour la plupart dépourvus. S'appuyant sur cette assertion, on peut affirmer sans crainte de se tromper que l'évaluation et le suivi des ressources forestières au Cameroun peuvent fournir des informations précieuses pour la mise au point de politiques et législations forestières adéquates. Néanmoins, le pays dispose de peu d'informations actualisées sur ses ressources forestières et son régime foncier, et plus rares encore sont ceux qui ont les capacités nationales de produire et diffuser ces informations. Il est de ce fait, difficile d'identifier les opérations illégales et d'incriminer leurs auteurs, car il est quasi impossible d'évaluer et de prouver la nature et l'ampleur des altérations qu'ils ont provoquées dans les forêts. Si l'on ajoute à cette difficulté d'accès à l'information la faible volonté politique et des contraintes budgétaires, il est évident de dire que les différentes parties concernées sont exclues des activités de suivi. D'où la nécessité de faire une étude sur la mise en place d'une part un système d'information accessible à tous, en vue de la large diffusion d'informations concernant notamment l'état des ressources forestières et leur affectation, les activités forestières et les changements d'usage des terres affectant les forêts. D'autre part de faciliter la mise à disposition d'un service opérationnel, simple, pratique, fiable, abordable et ouvert à tous, servant à renseigner plus efficacement et en temps réel les autorités et institutions compétentes sur les illégalités forestières et environnementales. Telle est l'ambition du présent rapport, qui contribuera à trouver les moyens nécessaires pour mettre fin à l'exploitation illégale des forêts, à renforcer l'information, la participation et l'application des lois au sein du cadre juridique et institutionnel existant et à promouvoir la bonne gouvernance. Dans cette perspective, la présente contribution rentre en ligne dans la poursuite des objectifs du plan d'action FLEGT de l'Union Européenne qui a pour objectif d'assurer la bonne gouvernance and transparence dans la gestion des ressources forestières.

Dans le même ordre d'idée TRAFFIC qui est une alliance stratégique de WWF-Fonds Mondial pour la Nature et l'UICN-Union Internationale pour la Conservation de la Nature, et qui a pour mission de s'assurer que le commerce de la faune et de la flore sauvages ne menace pas la conservation de la nature, met en ce moment en exécution un projet du gouvernement du Cameroun sous le couvert du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), grâce au financement de l'OIBT-Organisation Internationale des Bois Tropicaux. Le projet porte sur le renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et le commerce associé au Cameroun afin de contribuer à la transparence du commerce du bois au Cameroun en vue de résoudre les problèmes de récolte non durable du bois, l'application insuffisante de la législation forestière et le commerce illégal du bois du pays . Les résultats attendus sont : **(1)** la capacité de mise en œuvre et d'application de la Loi forestière par les services compétents est renforcée; **(2)** la collaboration des services gouvernementaux compétents pour l'application de la législation forestière est renforcée et **(3)** la transparence du système de légalité du bois au Cameroun améliorée. C'est donc dans le cadre du 3e résultat attendu de ce projet que naît la présente consultation visant à collecter des éléments pertinents en vue de développer un outil de communication permettant d'améliorer le système de communication et de partage de l'information dans le secteur forestier, et partant d'aider à crédibiliser le secteur forestier camerounais au niveau national et international.

Méthodologie utilisée

Cette mission a été menée en s'appuyant sur deux principales approches méthodologiques : les entretiens avec des personnes ressources et la recherche documentaire.

Les entretiens avec les personnes ressources étaient essentiellement entrepris avec les acteurs institutionnels (les fonctionnaires du MINFOF). Un questionnaire a guidé les entretiens avec les parties prenantes préalablement identifiées et répertoriées sur une liste de personnes ressources. Ces personnes ont été sélectionnées sur la base de leur engagement dans le processus de mise en œuvre des outils informatiques de gestion des données sur l'exploitation forestière illégale et le commerce associé au Cameroun. Les personnes ressources rencontrées ont été soumises à un questionnaire (voir Annexe), puis ont suivi des échanges ouvertes. Au terme des enquêtes, il s'est suivi le dépouillement des données, l'analyse puis la synthèse.

Les principales difficultés ont été liées à la disponibilité des parties prenantes qui ne respectaient pas toujours les rendez-vous pris et à leurs réticences à délivrer certaines informations jugées délicates. Il était également difficile de retenir très longtemps un interlocuteur et il fallait aborder plusieurs questions durant.

En ce qui concerne la recherche documentaire, deux sources d'informations principales ont été identifiées : le MINFOF et l'Internet. Les recherches sur internet ont permis d'accéder à une importante documentation.

Recensement et analyse des systèmes d'information existant sur l'exploitation forestière illégale et le commerce associé au Cameroun

Dans cette section, nous recenserons les différents systèmes d'information existant au Cameroun sur les questions de diffusion d'information liées aux activités du secteur forestier, notamment au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Au regard des outils informatiques existants, il apparaît clairement que notre thème de réflexion s'insère parfaitement dans le courant des activités de recherche sur le développement durable dans les pays forestiers, auxquels les organisations internationales s'intéressent actuellement notamment dans le cadre de la problématique des changements climatiques. Nous avons fait recours à une littérature considérable sur les différents systèmes d'informations forestiers existants au MINFOF. C'est pourquoi notre recensement accorde une place importante au fonctionnement de ces systèmes d'information et à leurs handicaps.

Systèmes d'information diffusés sur internet, sur papier et sur les médias

L'état des lieux a débuté par un tour d'horizon sur les différents systèmes d'information forestiers diffusés par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) sur Internet à travers son site internet (www.minfof.cm), sur papier à travers son bulletin périodique « **Lettre Verte** » et le journal officiel, Cameroun Tribune, et sur les médias à travers les campagnes médiatique de sensibilisation. Le premier constat est qu'il en existe un bon nombre, et que les possibilités en termes de rendement varient. De même le format de données diffère complètement d'un système à un autre tout comme le mode de saisi, l'interface et le degré de confidentialité.

En se concentrant davantage sur la problématique de diffusion d'informations relatives aux activités forestières et plus spécifiquement sur les moyens de dénonciation de l'exploitation forestière illégale au Cameroun, on se rend compte que beaucoup d'effort doit être fourni. Il n'y a pratiquement pas un outil simple et fiable prenant en compte la participation et l'implication citoyenne.

Les outils informatiques en matière de gestion des informations dans le secteur forestier camerounais

Au Cameroun, pour soutenir le suivi des activités relatives à l'application de la loi sur la forêt, les bailleurs de fonds ont financé la création de trois bases de données informatisées. D'abord, le Système Informatique de Gestion d'Informations Forestières (SIGIF), installé au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) depuis 1998, a été développé en vue de gérer la production de bois et les domaines connexes, tels que la superficie des titres d'exploitation, les impôts dus sur la superficie, les permis actifs au cours d'un exercice fiscal ainsi que diverses informations techniques. Dans le cadre des négociations sur l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) et de l'émission d'un « document de légalité », une version plus récente du SIGIF est en cours d'élaboration et devrait suivre la totalité de la chaîne de valeur du bois sur pied au port d'embarquement, en garantissant la légalité des activités forestières. Une seconde base de données, version spéciale du SIGIF (TRINITE II Forêts), a été mise sur pied pour aider le Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF) à gérer les montants de taxes forestières à payer par chaque entreprise. Troisièmement, le Système Informatique de Gestion des Infractions et du Contentieux Forestier (SIGICOF), conçu par Global Witness en 2005, devrait comporter des données relatives aux missions entreprises pour faire appliquer la législation forestière, permettant la gestion quotidienne des procès portant sur des infractions forestières. A ce jour, cependant, le SIGICOF n'est vraisemblablement pas opérationnel par l'administration, conduisant à une duplication et à la confusion des fonctions parmi les ministères concernés (forêts et faune, finances, justice), qui continuent à travailler chacun de leur côté d'après le Resource Extraction Monitoring (REM) qui est une organisation à but non lucratif. L'absence d'harmonie entre ces trois systèmes limite leur efficacité et empêche le système de tourner à plein régime.

Modèles d'informatisation du MINFOF pour l'exploitation forestière illégale et le commerce associé au Cameroun

Afin d'améliorer les systèmes d'information existant actuellement au MINFOF, nous ferons dans cette partie quelques suggestions.

Informatisation des services décentralisés du MINFOF

A l'heure où les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) s'imposent comme outils incontournables pour le développement, de manière générale la situation des collectivités locales camerounaises reste alarmante bien qu'on trouve quelques individus déjà familiers avec des outils tels que des téléphones portables multimédia et même des ordinateurs. Les organes décentralisés de l'Etat et chargés du développement local, les collectivités locales sont officiellement la plate forme où doivent se mettre en place les stratégies de développement adapté aux réalités locales. Le handicap principal que rencontrent les populations Camerounaises en matière de TIC est l'incapacité d'utiliser les outils et surtout l'ignorance des différents usages de l'Internet et ses avantages. Lutter contre la fracture numérique c'est, après l'accès aux outils, la formation à l'usage de ces outils. C'est une phase importante dans un processus d'intégration des populations dans la société de l'information. Toutefois, elles deviennent de plus en plus conscientes de l'importance des TIC et cette prise de

conscience a surtout été provoquée par les stratégies de lutte contre la pauvreté mises en place par l'Etat qui donnent une place de choix aux TIC pour le développement. Ainsi pour que l'information sur l'exploitation forestière illégale et le commerce associé observé dans les services déconcentrés puisse remonter jusqu'au service central du MINFOF, il faudrait impérativement que l'Etat mette les moyens en jeu pour informatiser ses collectivités locales, notamment les services régionaux du MINFOF.

Informatisation du centre des archives du MINFOF

L'information, dans le monde d'aujourd'hui, revêt une importance capitale, comme l'a rappelé le récent sommet mondial de la société de l'information. Après la maîtrise des matières premières, de l'énergie, des flux financiers, celle des « flux de connaissances » devient clairement le défi majeur des prochaines décennies. La fluidité de cette information et sa bonne gestion font partie des grandes préoccupations de toute administration sérieuse. Le MINFOF s'inscrivant dans cette logique devrait doter son centre des archives d'une application de Gestion Electronique des Documents (GED), notamment de documents forestiers et fauniques afin de pallier la défaillance de la conservation, de la mise à disposition, de la lenteur de la recherche de l'information forestière, de l'édition rapide et d'accès à la documentation par tous les services décentralisés.

Mise en place un système d'information pour l'observation indépendante externe des activités forestières dans les dix (10) régions du Cameroun

L'Observation Indépendante des Forêts (OIF) est l'utilisation d'un tiers indépendant qui, avec l'accord des autorités nationales, fournit des services d'observation et de soutien à des systèmes officiels d'application des lois relatives aux forêts (OIF, 2005). En d'autres termes, elle est un moyen d'action externe au gouvernement qui vient en appui à l'application de la législation forestière et la gouvernance. Elle :

- évalue le respect des dispositions légales et réglementaires,
- observe et conseille sur le système officiel d'application de la réglementation forestière,
- renforce les bases pour le contrôle,
- influence les acteurs du secteur forestier,
- renforce les capacités des populations locales dans la défense de leurs droits et de leurs intérêts dans la gestion forestière.

Au Cameroun, il existe deux formes d'Observation Indépendante des Forêts (OIF), l'une dite mandatée ou tout simplement Observateur Indépendant (OI) et l'autre non mandatée ou Observateur Externe (OE). Les différences entre les deux types sont consignées dans le tableau 1.

Tableau 1: Différences entre l'OI et l'OIE

| Description | Observateur Indépendant | Observateur Externe |
|----------------------|---|---|
| Mandat officiel | Oui, en association avec le MINFOF. | Aucun |
| Reddition de comptes | Conflit mandant-mandataire Rend compte au Comité de lecture qui agit comme tampon à l'égard des parties ayant des intérêts directs | Pas de reddition de comptes explicite à l'hôte. |
| Attributs clés | <ul style="list-style-type: none"> · Entrepren des missions de terrain conjointes ou indépendante suivant les besoin, · Plaidoyer : axé sur la valeur et stratégique dans ses méthodes mais respecte le mandat officiel, · L'accès à l'information officielle et la liberté de publier confèrent une importante source de crédibilité. | <ul style="list-style-type: none"> · Fonction totalement indépendante du gouvernement hôte, · Plaidoyer : axé sur la valeur et stratégique dans ses méthodes, mais en grande partie autorégulé, · Pas d'accès formel aux informations officielles, · Crédibilité entièrement fondée sur la réputation et les antécédents. |
| Risque | <ul style="list-style-type: none"> · Le blocage du processus par l'Etat, notamment en empêchant la commission de lecture de fonctionner et de valider le rapport · Le déséquilibre dans la composition du comité de lecture, lorsqu'elle n'est composée que des délégués des administrations mises en cause | <ul style="list-style-type: none"> · Difficulté d'accès aux informations détenues par les administrations, et donc de produire des rapports crédibles fondés sur une information exacte et précise · Risque de recours aux pratiques de corruption pour accéder aux informations · Difficulté d'établir des rapports sains et confiants avec les administrations |

Source : extrait de l'OIF : un outil pour la justice, 2005.

À la différence de l'approche d'observation interne de type mandaté, l'Observation Externe (OE) n'inclut pas un partenariat officiel entre l'observateur et le gouvernement, ce qui limite fortement l'accès aux sites et aux documents pour mener une enquête minutieuse (concessions forestières, points de contrôle, unités de transformation du bois, documents et bases de données. La collecte et la diffusion d'informations fiables sur l'exploitation illégale constituent l'une des voies habituelles de participation de la société civile à l'observation des activités du secteur forestier. Un bon exemple d'implication de la société civile nationale dans l'observation externe est le projet mis en œuvre par Forêts et Développement Rurale (FODER) avec l'appui financier de l'Union Européenne. Ce projet vise à renforcer le rôle des communautés locales et autochtones dans l'amélioration de la gouvernance forestière et la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun en renforçant l'observation des activités forestières par les communautés; et en assurant leur information et leur participation au suivi de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et à la révision de la loi forestière.

Informatisation du Système d'information Statistique du MINFOF

La mise en place d'un système d'information statistique performant qui permet une bonne connaissance de changements à l'évaluation des différents programmes de développement et un suivi de leurs répercussions s'avère indispensable pour aider à la formulation de politiques de développement cohérentes et efficaces. Celui-ci doit mettre à la disposition des différents opérateurs une information fiable, pertinente, rapide, cohérente, comparable dans le temps et dans l'espace et répondant aux normes internationales.

Informatisation du Système d'aide à la Décision du MINFOF

Les systèmes d'aide à la décision (DSS) sont destinés à faciliter les prises de décision au niveau de l'entreprise. Un système d'aide à la décision bien conçu est un logiciel interactif qui aide les décideurs à dégager des informations utiles à partir de données brutes, de documents, de connaissances personnelles et de modèles métier, afin d'identifier et résoudre des incidents et prendre des décisions.

CONCLUSION

Nous ne saurions terminer ce rapport sans revenir sur le handicap le plus remarquable dans les systèmes de gestion de l'information forestière actuels au MINFOF, qui est l'insuffisance ou le manque notoire de circulation de l'information et une réelle stratégie de concertation au niveau de tous les acteurs impliqués dans le secteur forestier. Il y a aussi une rétention délibérée de l'information à quelque niveau que ce soit qui affecte considérablement l'exécution des rôles espérés de chaque partie prenante.

Parallèlement, si le système d'information est défaillant ou quasi absent, on observera d'énormes difficultés à faire circuler les informations à temps du bas vers le haut et vice versa. C'est pourquoi, pour permettre aux acteurs à tous les niveaux de jouer leur rôle pleinement et efficacement, un système de communication/information très performant et adapté aux conditions de ce secteur doit être envisagé. L'adéquation d'un système d'information avec une stratégie d'intervention appropriée est incontestablement un critère appréciable pour l'atteinte des objectifs de transparence et de lutte contre la corruption dans le secteur forestier camerounais.

Aussi, il est important de mettre en place une base de données permettant de capitaliser l'ensemble des acquis pour non seulement une consolidation et une large diffusion des expériences réussies en matière d'observation indépendante des forêts mais aussi un ensemble de textes et accords relatifs à la gouvernance forestière au Cameroun.

DOCUMENTS CONSULTÉS

- MINFOF. 2014. Schéma directeur informatique du ministère des forêts et de la faune 2014-2016. Document préparé par le cabinet Albatres Ing.
- MINTYENE J. B. 2011. Le système de traçabilité tel que prévu par le FLEGT. Présentation faite à l'atelier de formation pour la compréhension du système de vérification de la légalité tel que vu par l'APV FLEGT en collaboration avec le MINFOF, Yaoundé Cameroun 27-28 janvier 2011. 26 pages.
- MINFOF & UE. 2014. Rapport annuel conjoint 2013 sur la mise en œuvre de l'APV FLEGT au Cameroun. 35 pages.
- Belinga S. J. 2009. Rapport d'évaluation des progrès accomplis vers la gestion durable des forêts au niveau national sur la base du principe 1 des PCI OAB OIBT. 156 pages.
- SGS/Helvetas. 2011. Introduction générale au Système de Traçabilité du Bois au Cameroun. Présentation PowerPoint à l'atelier du Groupement de la Filière Bois du Cameroun, 25 Octobre 2011. 29 pages.
- CED & Global Witness. 2012. Améliorer la Transparence dans le Secteur Forestier : analyse 2012 des lacunes de l'APV Cameroun en matière de transparence. 7 pages.
- JOMHA, D. D. 2013. Mise en place d'un système d'information pour l'observation indépendante externe des activités forestières au sud Cameroun. Mémoire de fin d'études 2012-2013.

WEBOGRAPHIE

- <http://www.minfof.cm>
- <http://www.observation-cameroun.info/Theme.html>
- <http://www.fao.org/docrep/w4086f/w4086f00.htm#Contents>
- <http://www.foresttransparency.info/>

ANNEXES

ANNEXE – 1 : Questionnaire portant sur l'existence d'outils informatiques de gestion des données sur l'exploitation forestière illégale et le commerce associé au Cameroun

ANNEXE – 1.1 : Compte rendu des entretiens N° 1

| | |
|---|---|
| Objet | Etude sur la mise en place de « l'outil informatisé pour la surveillance du commerce du bois au Cameroun » Projet : Renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun |
| Date | 23/06/2014 au 11/07/2014 |
| Structure de la personne enquêtée | <ul style="list-style-type: none">- le Secrétaire Général,- l'Inspecteur Général,- l'Inspecteur Général N°1,- l'Inspecteur Général N°2,- le Directeur des forêts- le Chef de la Brigade Nationale de Contrôle,- le Sous-Directeur des Agréments |
| <p>Question 1 : Puis-je collecter des données au sein du MINFOF pour l'étude TRAFFIC relative à l'analyse conceptuelle d'un système informatique d'encodage et de publication des données sur l'exploitation forestière illégale et le commerce associé au Cameroun ?</p> <p>Réponse 1: Non, car je n'ai pas reçu le quitus du ministre pour suivre ce projet. Le Ministre devrait d'abord quoter le dossier à un de ces collaborateurs spécifique qui sera chargé de suivre son évolution.</p> | |

ANNEXE – 1. 2 : Compte rendu des entretiens N° 2

| | |
|---|--|
| Objet | Etude sur la mise en place de « l'outil informatisé pour la surveillance du commerce du bois au Cameroun » Projet : Renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun |
| Date | 14/07/2014 au 18/07/2014 |
| Structure de la personne enquêtée | Cellule de la Communication du MINFOF |
| <p>Question 1 : Existe-t-il un système de gestion de données sur l'exploitation forestière illégale et le commerce associé au Cameroun (A titre d'exemple : les exploitants, les produits exploités, les quantités exploitées...) ?</p> <p>Réponse 1 : Oui c'est le SIGIF version 2 en cours de finalisation, voir la Direction des forêts</p> <p>Question 2 : Existe-t-il des outils statistiques d'interrogations des données sur l'exploitation forestière illégale et le commerce associé au Cameroun?</p> <p>Réponse 2 : Oui. C'est le Système Informatique de Gestion des Infractions et du Contentieux Forestier (SIGICOF) en plus Cameroon Tribune publie semestriellement l'ensemble de ces informations. (Voir la Brigade Nationale de Contrôle)</p> <p>Question 3 : Existe-t-il un système de publication d'informations d'arrêtés et de texte sur l'exploitation forestière illégale et le commerce associé au Cameroun ?</p> <p>Réponse 3 : Non, mais chaque système de gestion possède en son sein un ensemble de textes et d'arrêtés</p> <p>Question 4 : Existe-t-il un système informatique permettant de rendre publique les informations citées à l'annexe 7?</p> <p>Réponse 4 : Oui, http://www.minfof.cm/apvcameroun/</p> | |

ANNEXE – 1.3: Compte rendu des entretiens N° 3

| | |
|---|--|
| Objet | Etude sur la mise en place de « l'outil informatisé pour la surveillance du commerce du bois au Cameroun » Projet : Renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun |
| Date | 14/07/2014 au 18/07/2014 |
| Structure de la personne enquêtée | Chef de Service des Normes d'intervention en milieu Forestier, Point Focal APV/FLEGT |
| <p>Question 1 : Existe-t-il un système d'archivage des informations au MINFOF? Comment fonctionne-t-il? ces informations peuvent-elles être disponibles en format exploitable (numérique)? Vous savez très bien qu'une bonne étude pour laquelle ait du crédit va chercher ou fait une investigation sur une durée d'au moins 10 à 15 ans, peut-on avoir ces données de nos jours au MINFOF?</p> <p>Réponse 1: NON, Voir le service des archives du MINFOF</p> <p>Question 2 : Les informations sur le site internet du MINFOF sont-elles à jour? peut-on aisément chercher l'information de 2013 dans le site du MINFOF ou d'autres moteurs de diffusion et la trouver?</p> <p>Réponse 2 : Oui.</p> <p>Question 3: Rend-t-on publique l'information sur le nombre d'exploitants agréés et bénéficiaires des titres au Cameroun de manière annuelle?</p> <p>Réponse 3 : Oui, la liste des titres validés et des exploitants agréés sont publiés trimestriellement sur le site web du MINFOF</p> <p>Question 4. Publie-t-on régulièrement et de manière annuelle et accessible au grand public les redevances forestières qui doivent être redistribuées aux communautés riveraines des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) à défaut de le faire dans Cameroon Tribune?</p> <p>Réponse 4 : Oui</p> <p>Question 5 : Evalue-t-on les statistiques commerciales des bois au Cameroun? qui le fait et c'est diffusé comment?</p> <p>Réponse 5 : Pas fréquemment car l'actualisation de la valeur du bois n'a pas été fait depuis 2012 alors qu'elle doit être fait après 6 mois. C'est le MINFOF et le MINFI qui évaluent les statistiques.</p> <p>Question 6 : Valorise-t-on assez les informations générées autour des efforts fait par le MINFOF pour améliorer la perception de la transparence et de la gouvernance?</p> <p>Réponse 6 : Oui, à travers les mises à jours des informations du site web, la publication semestrielle du magazine « Lettre Verte », la publication semestrielle dans Cameroon Tribune des infractions et des contentieux forestiers. Voir Cellule de la Communication du MINFOF</p> <p>Question 7 : Que pensez-vous qu'on pourrait améliorer dans la gestion informatique du MINFOF?</p> <p>Réponse 7 : Nous rencontrons en matière d'informatique surtout les problèmes logistiques. Du genre absence des mises à jour des logiciels. Manque des serveurs performants: ceux-ci n'étant pas actualiser. Personnel non outillé pour l'usage du matériel informatique. Besoin de formation à fin de mieux valoriser les outils informatiques mise à notre disposition.</p> | |

TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, a pour mission de s'assurer que ce commerce ne menace pas la conservation de la nature.

TRAFFIC est une alliance stratégique du WWF et de l'UICN

Pour plus d'information contacter :

Le Directeur Régional
TRAFFIC Afrique Centrale
S/c UICN-PACO, B.P. 5506 Yaoundé,
Cameroun

Téléphone : +237 242 06 74 09

Fax : +237 222 21 32 18

Email : tcaf@traffic.org

Site Web : www.traffic.org



Cette publication a été réalisée avec l'aimable soutien de :

